

## **SAPUTO ANNONCE UN RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES**

***Ne pas distribuer aux agences de presse américaines ni diffuser publiquement aux États-Unis.***

(Montréal, le 28 mai 2020) – Saputo inc. (« Saputo » ou la « Société ») (TSX : SAP) a annoncé aujourd’hui la mise en place d’un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») prenant effet à la date du présent communiqué. La participation au RRD est facultative et n’aura aucune incidence sur les dividendes en espèces versés aux actionnaires, à moins qu’ils ne choisissent de participer au RRD.

Le RRD offre aux actionnaires admissibles de Saputo l’occasion de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie des dividendes en espèces déclarés sur leurs actions ordinaires dans des actions ordinaires supplémentaires (les « actions du RRD ») de la Société. La participation au RRD comprend notamment les avantages suivants :

- commodité d’un réinvestissement automatique des dividendes dans des actions du RRD;
- possibilité d’inscrire une partie ou la totalité des actions ordinaires au RRD, procurant ainsi l’occasion de réinvestir la totalité ou une partie des dividendes dans des actions du RRD, tout en continuant de recevoir le reste en espèces;
- possibilité, à l’heure actuelle, d’acquérir des actions du RRD à escompte par rapport au cours moyen du marché, sans commissions de courtage.

Jusqu’à nouvel ordre, les participants au RRD feront l’acquisition d’actions du RRD nouvellement émises (un « achat d’actions nouvellement émises ») à un prix correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société négociées à la Bourse de Toronto pendant les cinq (5) jours de bourse qui précèdent immédiatement la date de versement des dividendes (le « cours moyen du marché »), déduction faite d’un escompte de 2 %. Saputo pourra, à son gré, modifier ou supprimer l’escompte applicable aux achats d’actions nouvellement émises, à condition que cet escompte ne dépasse pas 5 % du cours moyen du marché. Saputo pourra, à sa discrétion et conformément au RRD, financer le RRD avec des actions ordinaires acquises sur le marché libre.

L’actionnaire principal de Saputo, Jolina Capital Inc., société de portefeuille contrôlée par Emanuele (Lino) Saputo, a indiqué à la Société son intention d’inscrire au RRD environ 30 % des actions ordinaires dont il a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement.

Seuls les dividendes futurs déclarés par Saputo seront admissibles à un réinvestissement dans le RRD, et ce, à partir du dividende devant être versé le 9 juillet 2020 aux actionnaires inscrits en date du 30 juin 2020. Pour participer au RRD, les actionnaires inscrits doivent envoyer un formulaire d’inscription dûment rempli à la Société de fiducie Computershare du Canada (l’« agent ») au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date de référence pour le versement des dividendes. Les actionnaires inscrits qui souhaitent participer au RRD pour le versement du dividende du 9 juillet 2020 doivent faire parvenir à l’agent leur formulaire d’inscription rempli au plus tard à 16 h 00 (heure de l’Est) le 22 juin 2020.

Les actionnaires véritables qui souhaitent participer au RRD devraient communiquer avec leur conseiller financier, courtier, courtier en valeurs mobilières, banque, institution financière ou autre intermédiaire détenant des actions ordinaires pour leur compte afin de s’enquérir du délai d’inscription applicable et de procéder à leur inscription au RRD.

Les participants n’ont pas à verser de commissions, de frais de service ou de frais de courtage relativement aux achats d’actions nouvellement émises. Toutefois, les propriétaires véritables qui souhaitent participer au RRD par l’intermédiaire de leur conseiller financier, courtier, courtier en valeurs mobilières, banque, institution financière ou autre intermédiaire devraient consulter cet intermédiaire pour savoir quels frais, le cas échéant, le prête-nom peut imposer pour l’inscription au RRD en leur nom ou pour savoir si les politiques de ce prête-nom peuvent entraîner le paiement de frais autrement payables par l’actionnaire

véritable. Des commissions, frais de service, frais de courtage ou autres frais administratifs pourraient être payables advenant la cessation de la participation au RRD ou le retrait ou l'aliénation des actions du RRD.

La participation au RRD ne libère pas les actionnaires de leurs obligations fiscales à l'égard des dividendes qui sont réinvestis dans les actions du RRD. Les actionnaires devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour connaître les incidences fiscales de leur participation au RRD dans leur situation particulière.

Sauf approbation contraire de la Société, les actionnaires qui résident à l'extérieur du Canada n'auront pas le droit de participer au RRD. La Société entend faciliter la participation au RRD des actionnaires qui sont des « acheteurs institutionnels admissibles » aux États-Unis, au sens donné au terme *qualified institutional buyers* dans la Rule 144A prise en application de la *Securities Act of 1933* des États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucun titre ne sera vendu, dans une province, un État ou un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou l'admissibilité des titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette province, de cet État ou de ce territoire. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis. Les titres visés aux présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'inscription ou d'une dispense des exigences d'inscription applicables.

Le texte qui précède est un résumé des principaux éléments du RRD. Le texte intégral du RRD et le formulaire d'inscription pourront être consultés sur le site Web de l'agent au [www.centredesinvestisseurs.com/saputo](http://www.centredesinvestisseurs.com/saputo). Les actionnaires doivent lire attentivement le texte intégral du RRD avant de prendre une décision concernant leur participation au RRD. Pour de plus amples renseignements sur la manière pour les actionnaires inscrits d'adhérer au RRD ou toute autre question, veuillez communiquer avec l'agent, au 1 800 564-6253 (Amérique du Nord) ou au 1 514 982-7555 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou à l'adresse [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com).

### **À propos de Saputo**

Saputo produit, met en marché et distribue une vaste gamme de produits laitiers de la meilleure qualité, notamment du fromage, du lait nature, des produits laitiers et de la crème ayant une durée de conservation prolongée, des produits de culture bactérienne et des ingrédients laitiers. Saputo est parmi les dix plus grands transformateurs laitiers au monde, un principal fabricant de fromage et transformateur de lait nature et de crème au Canada, le plus important transformateur laitier en Australie et le deuxième plus important en Argentine. Aux États-Unis, la Société est l'un des trois plus grands fabricants de fromage et l'un des plus grands fabricants de produits laitiers ayant une durée de conservation prolongée et de culture bactérienne. Au Royaume-Uni, Saputo est le plus grand fabricant de fromages de marque et l'un des plus importants fabricants de tartines lactées. Nos produits sont vendus dans plusieurs pays sous des marques reconnues comme *Saputo*, *Alexis de Portneuf*, *Armstrong*, *Cathedral City*, *Clover*, *COON*, *Cracker Barrel\**, *Dairyland*, *DairyStar*, *Devondale*, *Friendship Dairies*, *Frigo Cheese Heads*, *Joyya*, *La Paulina*, *Liddells*, *Milk2Go/Lait's Go*, *Montchevre*, *Murray Goulburn Ingredients*, *Neilson*, *Nutralait*, *Scotsburn\**, *South Cape*, *Stella*, *Sungold*, *Tasmanian Heritage*, *Treasure Cave* et *Woolwich Goat Dairy*. Saputo inc. est une société publique et ses actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « SAP ».

\*Marque de commerce utilisée sous licence.

### **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable, y compris des énoncés concernant la mise en œuvre du RRD et les avantages devant en découler ainsi que les renseignements sur les conditions de déclaration et de paiement de dividendes. Les

énoncés se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « prévoir », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « estimer » et « continuer », à la forme affirmative ou négative, à l'emploi du conditionnel ou du futur et à l'emploi d'autres termes semblables. Ces énoncés sont fondés, entre autres, sur les hypothèses, les attentes, les estimations, les objectifs, les projets, la stratégie commerciale et les intentions actuelles de Saputo en date des présentes, ainsi que sur d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances concernant les produits et dépenses anticipés, les prévisions des flux de trésorerie et les liquidités disponibles, l'environnement économique, industriel, concurrentiel et réglementaire dans lequel la Société exerce ses activités ou qui serait susceptible d'avoir une incidence sur ses activités, sa capacité à attirer et à retenir les clients et les consommateurs, son rendement en matière d'environnement, ses efforts en matière de développement durable, l'efficacité de ses initiatives en matière d'environnement et de durabilité, la disponibilité et le coût du lait et des autres matières premières ainsi que l'approvisionnement en énergie, ses coûts d'exploitation, le prix de ses produits finis sur les différents marchés où elle exerce ses activités et les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Les énoncés prospectifs comportent, par leur nature, un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les résultats réels peuvent être très différents des résultats énoncés, implicites ou projetés dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, Saputo ne peut pas garantir que les énoncés prospectifs se réaliseront et prévient le lecteur que ces énoncés prospectifs ne se veulent pas des faits ni des garanties de résultat futur. Les hypothèses, les attentes et les estimations qui ont servi à établir les énoncés prospectifs et les risques et incertitudes qui pourraient entraîner une forte divergence entre les résultats réels et les attentes actuelles sont exposés dans les documents déposés par Saputo auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, lesquels peuvent être consultés sur SEDAR sous le profil de la Société au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), notamment à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion daté du 6 juin 2019.

**Ligne média :**

1 514 328-3141 / 1 866 648-5902